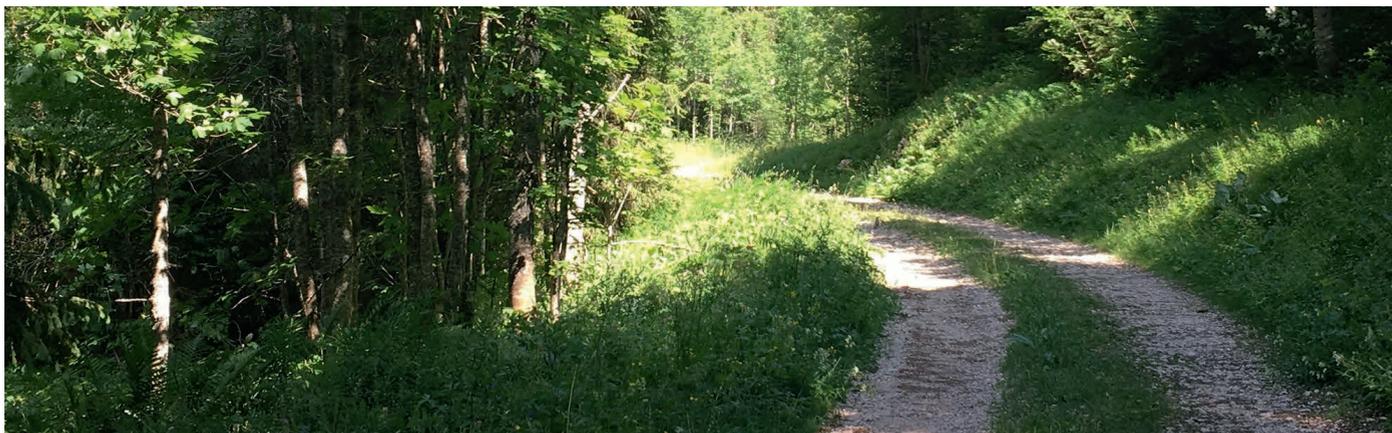




SAINT-CERGUE ACTU



LE BILLET DU SYNDIC

ÉTÉ 2023

Des comptes 2022 solides pour faire face aux changements



Paul Ménard
Syndic

Dans mon dernier billet, j'avais évoqué la nécessité de l'adaptation. Encore faut-il en avoir les moyens.

Les comptes 2022 ont été clôturés et les résultats sont très positifs. En fait, ils sont exceptionnels.

Les comptes 2021 étaient déjà excellents avec un surplus de 1,4 millions de CHF. Les comptes 2022 le sont aussi.

Trois éléments sont à retenir. A eux seuls, ils déterminent clairement notre situation financière.

Le premier élément est celui du surplus de recettes de plus de 1,5 million de CHF par rapport aux charges, dont 643'000 CHF vient d'un retour sur la péréquation de 2021 (versements des communes plus aisées à celles qui le sont moins). Le deuxième élément est que nous pouvons financer nous-mêmes l'essentiel de nos investissements, sans avoir à emprunter au-

près des banques. Ainsi, en toute logique, notre dette diminue progressivement. A la fin 2022, notre dette était de 7,9 millions de CHF, soit un peu plus de 3'000 CHF par habitant. Selon le Canton, cette situation est très enviable.

Des finances solides pour investir dans nos infrastructures

L'excédent de recettes a été utilisé à deux niveaux: des amortissements exceptionnels pour alléger nos charges futures et la création de fonds de réserve. Pour les bâtiments, nous avons créé un fonds de 300'000 CHF; pour le Plan Energie Climat Communal, un fonds de 80'000 CHF. Et pour les routes, nous avons consolidé le fonds existant d'un montant supplémentaire de 400'000 CHF.

Un village qui change de visage

Chacune et chacun l'aura remarqué, d'importants travaux sont en cours dans notre commune. Ils concernent à la fois la sécurisation de la distribution de l'eau et la ré-

fection des voies piétonnes (rue de la Gare et la Cure).

Ces travaux étaient plus que nécessaires. Ils sont le début d'une campagne de travaux à la hauteur de ce que mérite notre commune et de ce qu'attendent nos concitoyen-nes depuis trop longtemps.

Pour l'année 2024, d'autres chantiers concerneront à nouveau la sécurisation de la distribution de l'eau, et des réaménagements routiers, mais également l'amélioration de nos parcs et promenades.

Modernisation de notre administration

Un autre chantier concerne la modernisation de notre administration. Le conseil communal a accepté l'externalisation de la bourse. Ce n'est, là aussi, qu'un début puisque dans le courant de 2024, notre environnement informatique sera mis à jour., en vue d'améliorer nos processus de gestion et de finances.

Comme vous le voyez, nos objectifs et plans d'action sont ambitieux et nous sommes déterminés à les réaliser, au bénéfice du bien-vivre à Saint-Cergue-La Cure.

Très bon été à vous!



En cas de canicule: protégez-vous et pensez aux autres!



Valérie Legrand-Germanier
Conseillère municipale

L'été est là: c'est le moment d'acquiescer les bons réflexes, même à notre altitude. En effet, un épisode de canicule peut s'avérer dangereux, en particulier pour certaines catégories de personnes: enfants, personnes âgées, malades chroniques. Mais cela est vrai également pour tout un chacun. Dès lors, il convient de faire preuve de prudence et de reconnaître les symptômes inquiétants.

Un épisode de canicule se définit par une température entre 31°C et 38°C la journée et entre 17°C et 25°C la nuit, ceci durant au moins 3 jours.

Dans ce cas, plusieurs mesures simples peuvent être mises en œuvre: s'informer sur la météo, aérer tôt le matin et/ou tard le soir, boire avant d'avoir soif, manger léger, porter des vêtements légers et de couleur claire, sortir aux heures les plus fraîches, adapter sa pratique sportive, se rafraîchir au moyen de douches fraîches, avec un brumisateur ou dans des espaces frais.

Par ailleurs, il convient de rester attentifs à certains symptômes, tels

que des nausées, de la fatigue, des vertiges, des battements cardiaques rapides ou une soif extrême. En cas de doute, il convient de contacter son médecin traitant. Mais en cas de température supérieure à 40°C, d'état confus et d'absence de transpiration, il faut contacter le 144 et rafraîchir la personne en attendant l'arrivée des secours, car il peut s'agir d'un coup de chaleur, qui constitue une urgence vitale.

Les périodes de canicule sont particulièrement dangereuses pour les personnes âgées, très exposées, de par leur solitude et une sensation de soif diminuée.

Le Canton dispose, certes, d'un plan canicule, mis en œuvre à travers une multitude de partenaires: soins à domicile, médecins de famille, hôpitaux, services d'urgence. **Mais la solidarité entre voisins, connaissances ou proches constitue certainement le levier le plus efficace pour protéger les plus fragiles et, parfois, sauver des vies.**

Prenons soin les uns des autres!

Pour en savoir plus: www.vd.ch/chaleur

Canicule: que fait la commune?

La commune de Saint-Cergue dispose d'un plan canicule et se tient à votre disposition en cas de nécessité, dans un rôle de soutien et de coordination:

- Nos équipes sont disponibles au guichet ou par téléphone au 022/360.11.46.
- Les personnes âgées font l'objet d'une attention particulière.
- Toute personne en situation de besoin ou ayant connaissance d'une situation de risque potentiel est invitée à appeler. Selon les cas, nos services solliciteront le centre médico-social ou organiseront une visite à domicile.





Économisons notre eau si précieuse



Muriel Archer Galibourg
Conseillère municipale

Vous savez peut-être que certaines communes ont commencé à restreindre leur consommation d'eau potable (par exemple Nyon). Bien que St-Cergue n'en soit pas encore là, notre source d'eau montre des signes d'affaiblissement et il est donc impératif de gérer notre consommation car nous avons encore de nombreuses semaines d'été devant nous.

Les dix points ci-dessous rappellent les bonnes pratiques pour préserver nos précieuses ressources en eau.

1. Installer la robinetterie avec des réducteurs de débit. (robinets, pommeaux de douche...) pour une faible consommation d'eau.

2. Éviter de laisser couler l'eau inutilement. Couper l'eau sous la douche quand on se savonne. Fermer le robinet quand on se brosse les dents et quand on lave la vaisselle.

3. Prendre une douche courte plutôt qu'un bain. Une douche de 5 minutes consomme déjà environ 60 litres d'eau, un bain 3 à 4 fois plus.

4. Réparer rapidement les fuites d'eau. Un robinet qui goutte, ça coûte. Un joint défectueux sur un robinet peut vous faire gaspiller jusqu'à 100 litres d'eau par jour, une chasse d'eau qui fuit jusqu'à 600 litres par jour.

5. Installer une chasse d'eau à double débit. Vous diviserez alors par 2, voire 3 sa consommation.

6. Préférer un électroménager économique en eau et en électricité. L'éventuel surcoût à l'achat est amorti par les économies d'eau et d'énergie.

7. Optimiser votre lave-vaisselle et votre lave-linge. Attendez qu'ils soient pleins avant de les mettre en marche. Utiliser le mode « éco ».

8. Supprimer le prélavage. Nos textiles modernes ne nécessitent plus de prélavage en machine.

9. Prendre l'habitude de consommer moins d'eau en cuisinant.

10. Arroser futé. Arrosez tôt le matin ou en soirée. En arrosant le jardin avec de l'eau provenant d'une citerne d'eau de pluie, vous préservez nos ressources.



Récupération d'eau de pluie Pour palier un manque d'eau

Craignez-vous que des restrictions d'eau soient à nouveau imposées cet été, comme en 2022 ? Vous vous inquiétez de l'augmentation du prix de l'eau ? Pour répondre à ces deux préoccupations, pensez à installer une cuve ou une citerne pour récupérer l'eau de pluie.

Pourquoi gaspiller de l'eau potable qui coûte cher pour des activités qui ne le nécessitent pas ? L'eau de pluie, outre le fait qu'elle soit gratuite, ne contient ni calcaire ni chlore. Pour le jardin, et la voiture c'est parfait !

En utilisant l'eau de pluie, vous contribuez à la préservation de l'environnement, économisez de l'argent et profitez des avantages de qualité de produits intelligents et surtout durables à long terme.

Pour une cuve d'eau claire enterrée, voir la subvention communale sur la page 8 de ce journal.



Plan d'action communal nicheurs en bâtiment



Carole Morina
Conseillère municipale

Votre commune agit

Quinze nichoirs ont été installés sur notre bâtiment administratif.

Nous avons déjà un bon nombre de nids utilisés.

Conçus et installés par Monsieur Yves Ménétreay ornithologue.

Qu'est-ce qu'un nicheur en bâtiment ?

Ce sont des espèces qui nichent dans les maisons, granges, hangars, etc. Elles profitent de leurs anfractuosités ou accrochent leurs nids aux façades.

Pourquoi mettre des nichoirs :

Chaque printemps, les oiseaux doivent trouver un site approprié pour leur nid. Certaines espèces nichent dans des arbres ou des buissons, d'autres jettent leur dévolu sur des bâtiments. Le martinet noir et le moineau domestique, par exemple, élèvent leurs petits dans des cavités sous des tuiles, dans des murs ou même dans des caissons de stores. Le rougequeue noir et la Bergeronnette grise utilisent des niches dans les charpentes ou les murs comme site de nidification.

L'hirondelle de fenêtre et rustique collent leur nid, composé de boulettes de boue, sur les murs extérieurs des immeubles ou sur les poutres des étables.

Chaque année, de nombreux sites de nidification disparaissent. Les oiseaux qui nichent dans les bâtiments ont donc besoin de notre soutien.

Comment favoriser les martinets et les hirondelles de fenêtre ?

Idéalement, votre toit comporte déjà des niches, des fentes et des trous propices à la nidification. L'espace sous le toit ne doit cependant pas être accessible, sous peine que les martinets s'y égarent. En l'absence de telles cavités, on peut mettre des nichoirs à leur disposition. Les bâtiments avec façades en verre sont toutefois inappropriés, de même que les façades métalliques réfléchissantes, car les oiseaux, leurrés par la transparence ou les reflets, en sont régulièrement les victimes. Si vous avez besoin d'aide pour choisir l'emplacement des nichoirs, envoyez-nous quelques images de votre bâtiment – nous vous conseillons volontiers.

www.vogelwarte.ch/nicheurs-batiments

Info pratique

Comment installer les mangeoires et les nichoirs pour les oiseaux ?

Où placer les nichoirs ?

Faites votre nichoir vous-même ?



Pour en savoir plus

Chloé Pang
Station ornithologie suisse
6204 Sempach
041 462 97 98

www.vogelwarte.ch/nicheurs-batiment



<https://parcjuravaudois.ch/fr>



Biodiversité et notre commune



Carole Morina
Conseillère municipale

Comme vous l'avez certainement remarqué, notre voirie a fauché les bords de route, mais pas nos talus.

Les bords de routes, une opportunité

Les zones vertes des bords de routes représentent une opportunité de favoriser la biodiversité. En effet, elles constituent des zones de migration de la faune et de dispersion de la flore.

Depuis plusieurs années, le Canton s'est engagé à entretenir ses zones vertes de bord de route de manière écologique et différenciée. Dans le but de promouvoir des actions concertées, le Canton invite les Communes à mettre en œuvre un entretien de leurs zones vertes en faveur de la biodiversité et à marquer cet engagement en adhérant à une charte.



En adhérant à la charte notre commune s'est engagée à

Renoncer à l'utilisation de tout types de produits phytosanitaires

Les substances bioactives contenues dans les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets indésirables sur la santé humaine, l'environnement, la faune et la flore. Par précaution et exemplarité, la Commune interdit sur tout son réseau routier l'utilisation des produits phytosanitaires, même pour un traitement « plante par plante ».

Préserver et promouvoir la biodiversité

Libres de toute contrainte de productivité agricole, les bords de routes constituent des corridors de migration pour la petite faune et de dispersion pour la flore. Des talus abritent de nombreuses espèces menacées et rares de Suisse. En les entretenant de manière écologique et différenciée, ils participent à la conservation de la biodiversité.

Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématique pour l'agriculture

Dans l'intérêt de la biodiversité, l'agriculture, la santé humaine et la sécurité des infrastructures, il est nécessaire de lutter contre ces plantes. Très concurrentielles, elles aiment les milieux perturbés et colonisent souvent les bords de routes.

Vous pouvez également agir



La Charte des Jardins pour favoriser la nature et la biodiversité

Si, en passant dans la rue, vous voyez cet emblème affiché à l'entrée d'une propriété, c'est que ses habitants ont signé la

Charte des Jardins

et qu'ils ont pris l'**engagement moral** d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage: oiseaux, hérissons, papillons, lézards... et la biodiversité en général.

Idéalement, la Charte des Jardins est gérée localement par une commune, une association de quartier ou un groupement d'habitants. Mais on peut aussi y adhérer de manière individuelle.

<https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>



Dans notre village, le saviez-vous ?



Carole Morina
Conseillère municipale

Rédigé par Madame Sabrina MALACORDA, accompagnatrice en montagne diplômée

Je m'appelle Sabrina Malacorda et je suis passionnée par le Vivant, par les plantes et la faune sauvage, je me définis comme une « passeuse de nature ».

Accompagnatrice en montagne diplômée et au bénéfice de plusieurs formations continues, notamment en lien avec l'identification et l'utilisation des plantes sauvages comestibles et médicinales, j'ai créé Walk Wild en 2015.

Je suis également ambassadrice nature, animatrice et guide pour le Parc Jura vaudois. Peut-être nous sommes-nous déjà croisés en chemin ?

Familles, particuliers, écoles ou entreprises... Je propose durant toute l'année diverses activités immersives et excursions aux amoureux de nature et de grands espaces. Le respect, la découverte et le partage sont au cœur de chaque moment passé ensemble.

Cueillette et cuisine de plantes sauvages, raquette et raclette de nuit en

forêt, stages d'immersion nature, rallye en nature, observation d'animaux et de leurs traces et indices, tels sont quelques-uns des thèmes que je propose et qui s'adressent à tous types de public.

Avec les plus jeunes, je propose toute une série d'animations et jeux autour des 5 sens, qui permettent de découvrir de façon ludique la faune et la flore qui nous entourent. Un « escape game » nature à Saint-Cergue est par ailleurs en cours de finalisation.

Dormir à la belle étoile, cueillir des plantes sauvages et les cuisiner sur le feu...ces expériences simples mais puissantes permettent de se ressourcer, de générer des émotions positives et de se connecter à la nature en éveillant nos sens. J'attache beaucoup d'importance à notre rapport à la nature et au Vivant qui me touchent profondément.

A travers mes activités, j'espère pouvoir faire en sorte que nous leur accordions plus de place et de respect dans notre quotidien, notre manière d'être et d'agir.

Alors...prêt.e.s à frissonner, à vous émerveiller et à communier avec la nature? www.walkwild.ch



Programme d'activités 2023

Partez à la découverte des richesses du Parc naturel régional Jura vaudois en participant à des activités en groupe, guidées par des spécialistes de la région.

Cette année, trois nouvelles propositions sont au programme. Une sortie hivernale vous permettant d'apprendre à reconnaître les traces d'animaux, dans la neige; une grimpe, depuis le Brassus, jusqu'à la ferme des Mollards-des-Aubert et une balade dans la forêt du Risoud en compagnie d'une sanglière dont le travail est indispensable pour l'affinage du Vacherin Mont-d'Or AOP.

Cueillette des plantes sauvages, découvertes des murs en pierres sèches ou identification des champignons: retrouvez également, tout au long de l'année 2023, les excursions à succès du Parc naturel régional Jura vaudois.

Programme complet sur

<https://parcjuravaudois.ch/fr/activites>



Vergerette annuelle

Erigeron annuus



Solidages américaines

Solidago canadensis, S. gigantea



Renouée du Japon

Reynoutria japonica



Arbre à papillons

Buddleja davidii

Laurier-cerise

Prunus laurocerasus

Éviter les plantes envahissantes, en voici quelques exemples



Carole Morina
Conseillère municipale

Qu'est-ce qu'une néophyte?

Une néophyte est une plante exotique introduite par l'homme et capable de s'établir dans la nature.

En Suisse, environ soixante néophytes sont considérées comme envahissantes, car elles sont capables de se répandre massivement, aux dépens des espèces indigènes. Elles représentent une cause de diminution de la diversité biologique. Certaines peuvent avoir un effet négatif sur la santé humaine et animale ou engendrent des dégâts coûteux.

Comment lutter contre les plantes exotiques envahissantes. Pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et limiter leur propagation, voici quelques bons gestes :

- Privilégier la plantation de plantes et d'arbustes indigènes.
- Éliminer les néophytes envahissantes présentes dans les jardins. Ou limiter leur propagation par un entretien adéquat.
- Ne pas importer d'espèces végétales inconnues.
- Ne jamais éliminer les déchets verts du jardin dans la nature.

Annoncer l'observation de néophytes envahissantes en milieu naturel au Centre national de données et d'informations sur la flore suisse.

<https://www.infoflora.ch/fr/>

La commune de Saint-Cergue s'engage pour lutter contre le laurier-cerise !

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2023, le canton de Vaud a alloué **une subvention** pour les communes et les propriétaires privés qui souhaitent arracher les lauriers-cerises présents sur leurs parcelles et les remplacer par des buissons indigènes.

La commune de Saint-Cergue a décidé de prendre part à ce projet en se mettant à disposition des propriétaires pour coordonner une demande de subvention globale. Vous souhaitez vous engager concrètement pour la biodiversité et prendre part à ce projet ?

Contactez l'administration communale.

Par courriel à greffe@st-cergue.ch

Par téléphone au 022 360 11 46

d'ici au 22 juillet 2023

En transmettant vos coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone et adresse postale) ainsi que le linéaire de haie que vous souhaitez arracher et remplacer.

Un collaborateur du Parc Jura vaudois prendra ensuite contact avec vous afin de discuter des détails du projet.

INFO PRATIQUE

MONTANT DES SUBVENTION

Arrachage : Chaque propriétaire privé ou commune peut recevoir une subvention cantonale de 60.- CHF par mètre linéaire annoncé, pour l'arrachage des lauriers-cerises.

Ce montant couvre la quasi-totalité des frais d'arrachage pour une haie d'environ deux mètres de hauteur.

Remplacement : Le Parc Jura vaudois finance l'achat et la plantation de buissons indigènes, à hauteur de 80% des coûts.

Conditions d'octroi des subventions :

- Fournir la localisation et le linéaire exact de chaque haie à remplacer
- Remplacer les lauriers-cerises par des espèces indigènes (liste fournie par le Parc Jura vaudois)
- Réaliser les travaux d'arrachage et de plantation entre octobre 2023 et décembre 2024

Des questions ? Pour toute question sur la thématique des plantes exotiques envahissantes ou sur la subvention cantonale, le Parc Jura vaudois se tient à votre disposition par courriel à info@parcjuravaudois.ch ou par téléphone au 022 366 51 70.



Police des constructions



Carole Morina
Conseillère municipale

Annnonce de travaux

Tous travaux doivent être annoncés auprès de l'administration communale afin que cette dernière puisse se déterminer et délivrer les différentes autorisations ou permis de construire en fonction de la nature et de l'importance de ces derniers.

Procédure pour la demande de permis de construire dispensée d'enquête publique selon l'article 72d RLATC

Procédure de pour la demande de permis de construire avec mise à l'enquête publique

Toute nouvelle construction, transformation, agrandissement et démolition doit faire l'objet d'une demande de permis de construire avec mise à l'enquête publique dont la durée est de 30 jours.

Procédure pour travaux non soumis à un permis de construire— Article 68a RLATC

Ne sont en principe pas soumis à un permis de construire, les travaux et les installations de minime importance, ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle tels que :

Par exemple :

- Les bûchers, les cabanes de jardins ou les serres d'une surface maximale de 8m² à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées.
- Les pergolas non couvertes (max 12m²) et les abris pour vélos non fermés (max 6m²)
- Les remplacements de tuiles et autres couvertures
- Les fontaines, les sculptures, les cheminées de jardin autonomes
- Les constructions mobilières comme halles des fêtes, chapiteau de cirque etc...

Tous ces travaux ou installations temporaires, même de minime importance doivent être annoncés à l'administration communale

Pour tout autre renseignement complémentaire que vous pourriez désirer vous pouvez nous écrire, nous appeler ou consulter notre site internet

mail : constructions@st-cergue.ch

Tél : 022 360 11 46

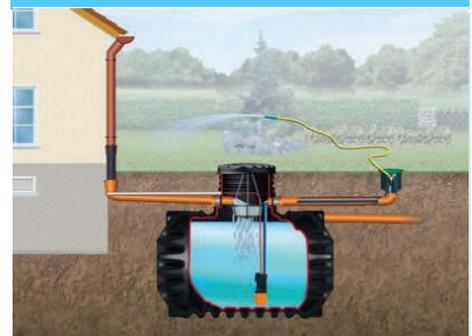
www.saint-cergue.ch



SUBVENTION COMMUNALE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Dans le cadre du plan énergie climat communal

Dès le 31 mars 2022 la commune vous alloue un montant de 20% de la subvention cantonale obtenue avec un plafond à CHF 1'200.-



SUBVENTION COMMUNALE POUR LA POSE DE CUVE D'EAU CLAIRE ENTERRÉE

Dans le cadre du plan énergie climat communal

Dès le 1er mai 2023 la commune vous alloue une subvention de 50% de la valeur de la cuve d'eau claire enterrée avec un plafond à CHF 500.-



Travaux sur les routes



Laurent Mathez
Conseiller municipal

Trottoir Rue de la Gare (Voir plan ci-dessus)

Ce trottoir est la principale liaison entre les deux pôles du village que sont la place Sy-Vieuxville et la Place de la Gare. Il est également une carte de visite pour les habitants et les touristes qui arrivent à Saint-Cergue par le train.

En 2014, un préavis est voté au conseil communal concernant une étude d'aménagement de la Place de la Gare. Plusieurs points ont été relevés sur la Rue de la Gare :

- * Apaiser et sécuriser cet axe
- * Minimiser le stationnement
- * Rénovation des conduites (eau, eaux usées, eaux claires)
- * Valoriser les bâtiments historiques (fontaine, temple, etc.)

La municipalité s'est appuyée sur cette étude pour la réfection du trottoir, le stationnement est réduit à 4 places entre Les Cytises et la boulangerie et le cheminement piétonnier est élargi. Il permettra un meilleur déneigement.

Les 9 tilleuls coupés seront remplacés. En 2011, le garde forestier de la

ville de Nyon a examiné les arbres et a constaté par tomographie qu'ils n'étaient pas en bonne santé et qu'ils risquaient de tomber, comme deux l'avaient déjà fait.

Des fosses de plantation sont prévues dans le nouveau projet ce qui permettra un meilleur enracinement des 20 arbres, d'espèces locales.

La conduite d'eau sous pression (ESP) est vétuste, datant des années 1960. Elle fait partie des conduites d'eau à changer rapidement, car des fuites sont apparues et sont de plus en plus conséquentes.

Les places de stationnement supprimées ont été remplacées par la mise en place des parkings de la bibliothèque (env. 10 places) et de l'ancienne école de Basse-Ruche (derrière gare env. 15 places).

Afin d'assurer un cheminement piétonnier durant la période des travaux, la municipalité a choisi de couper la Rue de la Gare en deux projets. Actuellement, la première étape du trottoir qui est en cours de travaux devrait se terminer pour la rentrée scolaire en août 2023. La deuxième étape est en cours de planification et sera probablement présentée au conseil communal cet hiver avec une réalisation des travaux en 2024.

Route du Télésiège

La Route du Télésiège est très large et invite les automobilistes à rouler vite !

Le quartier est devenu pour la plupart des habitations des résidences principales. La municipalité a étudié plusieurs possibilités pour améliorer la vitesse, la sécurité piétonne et le parage.

Un essai a été mis en place l'an dernier et nécessite quelques améliorations, notamment, le sens de parage qui était en épis et sera désormais parallèle au cheminement piétonnier et les distances de visibilité des chemins attenants à la Route du Télésiège.

Ces modifications auront lieu au cours de cet été, dès la validation du plan de marquage par le canton.



Manifestations à venir cet été

LA SAINT-CERGOISE
CINE MONTAGNE
ÉTÉ 2023

SAMEDI 1 JUILLET* **VENDREDI 18 AOÛT****

Lieu : dans la cour d'école du Vallon - 1264 Saint-Cergue
 (sous la grande tente ou dans la salle de spectacle du Vallon en cas d'annulation)
 Billet adulte : 5 CHF / enfant -12ans : 2 CHF
 Ouverture 19h00 - Pétanque - Blind test familial 20h30 - Début du film à la nuit tombée

Espace buvette / restauration
 Venez avec votre transat si vous le souhaitez! - Casques audio fournis
Infos & Réservations: www.lasaintcerguoise.com

*Age legal 8 ans - **Age legal 16ans

Marché de St-Cergue

les **samedis** de 9h à 15h

27 mai
 10 et 24 juin
 8 et 22 juillet
 5 et 19 août
 2, 16 et 30 septembre

Place Sy-Vieuxville
 et place J.-J. Rousseau

© d'inter marche-st-cergue.ch



« EMBLÉMATIQUE »

Exposition de photographies en plein air

Du 3 juin au 30 septembre

Parc public de la Société de développement de St-Cergue-La Cure



Fête du 1er août

Le Vallon



Fête de la mi-été

Samedi 12 août

Le Vallon



Course de caisses à savon

Samedi 19 août

Baby piste



Manifestations à venir cet été/cet automne

VIDE-GRENIER

ST-CERGUE
 SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023
 DÈS 8H30 JUSQU'À 17H00
 CHEMIN JEAN-JACQUES ROUSSEAU

STANDS VIDE-GRENIER ET ARTISANAT
 INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT DÈS LE 1^{ER} JUILLET
videgrenierstcergue@gmail.com
 079.953.76.51
 OUVERT PAR TOUS LES TEMPS

O'Xyrace

16-17 septembre
 À travers le village



Tournoi de tennis
 17 septembre

Organisé par le Tennis Club



Jeux de société
 19 septembre

Le Vallon

Organisé par Sébastien Piguet

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

36^{ÈME} ÉDITION

DÉSALPE
 St-Cergue

30 SEPTEMBRE 2023
 CONCERT LIVE AVEC : SUISSE CHÉRIE

NOUS RECHERCHONS SELON VOS DISPONIBILITÉS DES BÉNÉVOLES POUR:

MONTAGE - 27 AU 30 SEPTEMBRE
 MANIFESTATION - 30 SEPTEMBRE
 DÉMONTAGE - 1 AU 4 OCTOBRE

DÉSALPE INSCRIPTIONS:
 WWW.DESALPE-SAINT-CERGUE.CH



Raisinée

14-15 octobre

Le Vallon

Organisé par Les Z'amis



VIVRE VIEUX



VIVRE MIEUX

2ème semestre 2023

Activités régulières	Dates	Renseignements et inscriptions
Rencontres café au centre communal du Vallon	Tous les vendredis dès 9h30	Sans inscription
Rendez-vous jeux chez Ursula	Tous les lundis 14h-16h	Ursula Nyffeler 022 360 11 92
Table au resto: un repas pris en commun dans un restaurant du village.	Un jeudi par mois : 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, et 14 décembre	Erika Heeb 077 423 40 94
Groupe marche	Informations par courriel et sur le site : www.vvvm.ch	Macha Laenerts 079 874 64 93 Danièle André 079 686 61 48

Activités mensuelles

Le comité tient à mettre sur pied une activité ou sortie par mois. Cette année, il a organisé un repas choucroute en janvier, un après-midi cinéma en février, un repas thaï en mai, une sortie à la Vallée de Joux en juin.

Le **mardi 11 juillet**, nous passerons l'après-midi au bord du lac.

Le **vendredi 11 août**, nous irons dîner à Cuvaloup, à pied ou en voiture selon la forme de chacun.

Le **jeudi 5 octobre** nous passerons la journée au zoo de Servion.

Le **17 novembre**, il y aura à nouveau un après-midi cinéma.

Tai Chi/Qi Gong

Grâce à M. Laurent Rochat, un cours de Tai Chi/Qi Gong est organisé le mardi matin. Ce cours est ouvert à toutes et tous, il a lieu à 9h30 dans les locaux de Mieux en Corps à la route d'Arzier 8.

Site internet

Depuis peu, l'association VVVM bénéficie d'un site internet. L'adresse est www.vvvm.ch. Les activités de notre association y seront régulièrement annoncées.

Conférences / formations

Nous avons été approchés pour mettre sur pied des conférences ou des formations destinées principalement aux aînés.

Des thèmes nous ont été suggérés : Prévenir les chutes et accidents domestiques, - S'informer pour éviter les arnaques - Rédiger ses directives anticipées. Les renseignements seront transmis sur notre site internet.

Soutien/aide

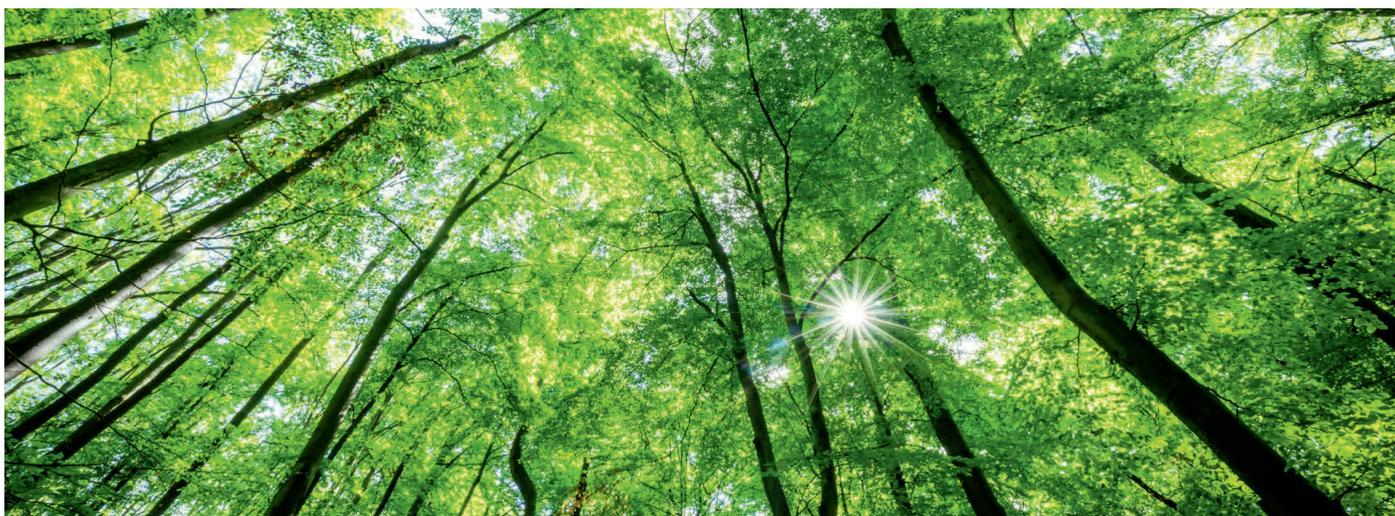
A ce jour, le comité compte 6 membres; deux personnes hors du comité organisent les repas au resto et les après-midi jeux sous l'égide de Pro Senectute.

C'est bien, mais ce serait encore mieux si d'autres personnes étaient prêtes à s'investir pour organiser et accompagner des activités nouvelles, des marches, des sorties.

Si vous avez du temps et de l'énergie, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 079 686 61 48 ou à l'adresse mail : contact@vvvm.ch.

Le comité VVVM





Conseil communal du 6 juin 2023

Préavis 06/2023

Comptes de l'exercice 2022

Accepté par 21 voix pour, 17 voix contre, 5 abstentions

Préavis no 06/2023

Rapport de gestion des comptes 2022

Refusé par 25 voix contre, 15 voix pour, 3 abstentions

Préavis no 07/2023

Demande d'intégrer un crédit supplémentaire de 67'848 CHF au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.

Accepté par 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention



Où sont acheminés les ordures ménagères ?

Quel est l'avenir des recyclables ?

Pourquoi un tri de qualité est essentiel ?

Nos employés de la déchetterie vous invitent

**Jeudi 14 septembre dès 17h à 19h
sur le site de la déchèterie**

Plusieurs ateliers seront proposés :

Le cheminement de nos sacs taxés et leur valorisation
Recyclage

Filières de recyclage

DSM Déchets Spéciaux Ménagers

Toute la population est la bienvenue et un petit apéritif vous sera servi.

Informations pratiques

Administration communale

Place Sy-Vieuxville 1

Case postale 103

1264 St-Cergue

+41 22 360 1146 (téléphone)

commune@st-cergue.ch (courriel)

www.st-cergue.ch

Horaires ordinaires :

Lundi: 07:30 à 11:00

Mardi: fermé

Mercredi: 07:00 à 11:00

Jeudi: 13:30 à 18:00

Vendredi: 07:30 à 11:00

Guichet fermé du 24 juillet au 4 août

Rappel :

**Centre Medical de Saint-Cergue-
GHOL**

La prise de rendez-vous s'effectue uniquement par téléphone 022 994 65 62

Le secrétariat est joignable tous les matins de 8h30 à 12h00

Saint-Cergue Actu:

Rédaction: Municipalité / Parc Jura
Vaudois / S. Malacorda

Imprimerie: Baudat

Photos: Redbull.com, le-palais-des-
échechs.com, rts.ch, fr.wikipedia.org, lequipe.fr,
prosenectute.ch, fr.dreamstime.com, tour-
mag.com, lasanteauquotidien.com, suisse-
rando.ch



Félicitations à nos jeunes Saint-Cerguois-es pour leur diplôme de fin de scolarité obligatoire!

Nous leur souhaitons d'excellentes vacances ainsi que le meilleur pour la suite de leur parcours.

**Et à vous, chères lectrices, chers lecteurs,
nous vous souhaitons un très bel été!**

